

ARRETE 2026\53

D'AUTORISATION TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSON A l'association « ASGA - Football Arnouville/Guerville »

Nous, Maire de la commune de Guerville

VU la demande de Monsieur Aurélien MOREAU, Président de l'Association
« ASGA – Football de Arnouville/Guerville »,

VU l'arrêté de Mr le Préfet sur la Police des lieux publics, pris en application des
articles L. 49 et L 49-1-2 du Code des débits de boissons,

VU le décret n° 92-880 du 26 août 1992 relatif aux dérogations temporaires
d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives,

VU les articles L 2212-1 et 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 22 et L 48 du Code des débits de boissons,

ARRETONS

Article 1^{er} : Monsieur Aurélien MOREAU, Président de l'Association « ASGA –
Football de Arnouville/Guerville » est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel de
boissons Catégories 1, 2 et 3, pour la manifestation de son traditionnel tournoi
U12/U13, le **Vendredi 8 Mai 2026** au Stade de Guerville sise 17 Rue du Stade à
Guerville (78930).

Article 2 : Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie
par le demandeur.

Article 3 : Cette présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, les
jours et sur les lieux de la manifestation, aux agents de l'autorité. Il est rappelé à
l'organisateur de cette buvette qu'il est pénalement responsable des risques
encourus.

Fait à Guerville, 17 avril 2026,
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint au Maire
Ludovic BONNET



AUTORISATION

Je soussignée M. Yann TATARD, Maire de Guerville, autorise l'Association « ASGA – Football Arnouville/Guerville », dans le cadre de l'organisation du TOURNOI U12/U13 Challenge Stéphane Lemarchand, le **VENDREDI 8 MAI 2026** de 6 heures à 20 heures, le stationnement sur les parkings suivants :

- Rue du stade
- Chemin du Stade face au City Stade

La présente autorisation est délivrée à la demande des intéressés pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Guerville, le 17 avril 2026
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint au Maire
Ludovic BONNET

